

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de rabotage de la chaussée et pose d'enrobés, situés aux carrefours des feux tricolores RD186 rue Jean Jaurès et RD186 rue Roger Salengro, à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE, Agence Artois Littoral, 14 rue Montaigne, 62670 MAZINGARBE, du lundi 16 octobre au mercredi 18 octobre 2023 inclus,

Objet :

**Stationnement interdit et restriction de circulation
RD186, carrefour des feux tricolores rue Jean Jaurès
et carrefour des feux tricolores rue Roger Salengro
Rues barrées traversées RD 186 (rues Roger Salengro,
Léon Blum, de Guarbecque, Jean Jaurès)**

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés RD186, carrefour des feux tricolores rue Jaurès et carrefour des feux tricolores rue Roger Salengro à ISBERGUES, du lundi 16 octobre au mercredi 18 octobre 2023 inclus. La circulation route de la Victoire sera maintenue sur demie-chaussée et alternée par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h.


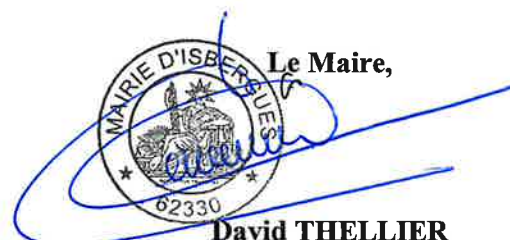
Article 2 : Aux deux carrefours des feux tricolores RD186, les rues Roger Salengro, de Guarbecque, Léon Blum et Jean Jaurès seront barrées.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise EIFFAGE, Agence Artois Littoral chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le


Le Maire,

David THELLIER